

**Formation BPJEPS éducateur sportif Voile 2019/2020**

**Résumé :**

|  |  |
| --- | --- |
| Formation BPJEPS ES voile en 4 UC | |
| Exigences préalables – EPEF et Sélections | 24 au 26 juin 2019  et 3 au 5 septembre 2019 |
| Date de début | 24 septembre 2019 |
| Date de fin | Longue : 23 septembre 2020 - Courte : 12 Juin 2020 |
| Nombre d’heures en centre | Longue : 756 h – Courte : 672 h |
| Nombre d’heures en entreprise | Longue : 784 h – Courte : 413 h |

**Objectifs de la formation :**

Acquérir la qualification du BPJEPS ES voile multi-support

Acquérir les compétences professionnelles demandées par les employeurs :

* encadrer, animer et enseigner des activités de loisir, d’initiation, de perfectionnement et de compétition, de découverte du patrimoine maritime, fluvial et lacustre, en voile multi-supports jusqu’à 6 milles nautiques d’un abri à l’exclusion de la croisière;
* encadrer, enseigner et préparer en autonomie dans les domaines de la technique et du sens marin en assurant la protection des pratiquants et des tiers;
* identifier et exploiter les données météorologiques nécessaires au projet de navigation;
* inscrire son action dans un dispositif de surveillance et d’intervention adapté;
* participer à l’organisation et à la gestion des activités de la voile multi-supports jusqu’à 6 milles nautiques d’un abri à l’exclusion de la croisière;
* participer au fonctionnement et au développement de la structure organisatrice de l’activité;
* participer à l’entretien et à la maintenance du matériel pédagogique et des installations.

**EPEF et Inscriptions**

Les exigences préalables à l’entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention «voile multi-supports» sont les suivantes :

Le candidat doit :

* Être titulaire de l’une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  + « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  + « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  + « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  + « attestation de formation aux gestes et soins d’urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  + « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
* présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du « char à voile » datant de moins d’un an à la date de l’entrée en formation du candidat ;
* produire une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé avec récupération d’un objet immergé à 2 mètres de profondeur à la fin de la dernière longueur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d’une certification d’encadrement des activités aquatiques conforme à l’article L. 212-1 du code du sport.
* être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ;
* justifier de sa participation à un minimum de 4 régates dont 2 grades 5B minimum (niveau de pratique compétitive régionale) sur le support principal du candidat, attestée sur la base du fichier coureurs de la Fédération française de voile ;

**Et,**

* réaliser une démonstration technique d’une durée d’une heure sur un parcours construit par le (la) candidat(e), sur le support principal du candidat.

La réussite à cette épreuve correspondant au niveau technique 5 de la FFV

* Réaliser une démonstration technique d’une heure sur un parcours construit par le(la) candidat(e), sur le deuxième support du candidat : La réussite à cette épreuve correspondant au niveau technique 3 de la FFV

**Dates : Du 24 au 26 Juin 2019 ou du 3 au 5 septembre 2019**

**Lieu** : Base nautique de Saint Jean de Monts.

**Modalités d'inscription :**

* Auprès du CREPS des Pays de la Loire :Le dossier d'inscription est téléchargeable[**ICI**](http://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/images/fiches_files/BP_monovalent_surf/Dossier_inscription_surf_2018.pdf)ou à retirer au secrétariat du CREPS

**Clôture des inscriptions :**

* 10 juin 2019 pour les EPEF de Juin
* 19 Août 2019 pour les EPEF de septembre

**Sélection**

**Sélection + positionnement :** Les sélections se font aux mêmes dates que les EPEF et sur le même lieu.

**Modalités** : Les tests de sélection sont composés de 2 épreuves :

1. Une épreuve écrite composé
   * de questions de connaissance de l’activité char à voile
   * de la présentation de votre projet
2. Un entretien oral

L’entretien permet d'échanger avec le candidat sur

* + Sa prestation aux épreuves (EPEF et sélection)
  + Son expérience
  + Ses motivations et son projet professionnel
  + Les moyens dont il dispose pour participer à la formation
  + Sa structure d’accueil pour les stages en entreprise

**Déroulement de la formation**

**Les dates de la formation sont les suivantes :**

* Début de formation : 24 septembre 2019
* Fin de formation : Longue : 23 septembre 2020 - Courte : 12 Juin 2020

Le choix de la formation longue ou courte dépend de votre contrat de formation, du choix éventuel de votre structure d’accueil et de l’avis de l’équipe de formation sur votre capacité à atteindre le niveau requis aux certifications finales.

Formation en alternance entre le centre de formation : base nautique de Saint Jean de Monts et une entreprise d’accueil, qui peut être un club ou une école de voile.

**Coûts et financement**

L’inscription définitive au BPJEPS ES voile est conditionnée par le règlement des frais suivants non remboursables :

**Frais d'inscription :** 30 € non remboursable

**Frais de sélection :** 50 € remboursable si excusé avec justificatif

Pour la prise en charge des **frais pédagogiques** de la formation, plusieurs dispositifs existent selon votre situation :

* Demandeurs d’emploi : vous devez demande une fiche de liaison à votre conseiller Pôle Emploi.
* Apprentis : vous avez entre 17 et 30 ans, vous pouvez signer un contrat d’apprentissage auprès d’une structure de surf
* Militaires en reconversion : nous avons une convention avec le ministère des armées pour le dispositif ARD
* Salariés : l’OPCA de votre employeur peut prendre en charge les frais de formation dans le cadre d’un contrat de professionnalisation au de votre CPF
* FONGECIF : pour les personnes en reconversion professionnelle, vous pouvez bénéficier d’un CIF

**Contact**

* **Coordonnateur de la plate-forme de formations nautiques** : Bertrand BULCIAGHY
* Tél. : 06 24 53 06 89 - email : [Bertrand.BULCIAGHY@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:Bertrand.BULCIAGHY@creps-pdl.sports.gouv.fr)
* **Coordonnateur de la formation BPJEPS ES voile** : Vincent LE DUAULT
* Tél : 06 23 12 47 35 – email : [vincent.leduault@gmail.com](mailto:vincent.leduault@gmail.com)
* **Le secrétariat :** Nathalie MADEC

Tél **:** 02.28.23.69.76 – email : [nathalie.madec@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:nathalie.madec@creps-pdl.sports.gouv.fr)